

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 20

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 42-2024

Finances Locales – Tarifs animations

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES, JC MALTHE, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE, I. CERE, JC. LAPASSE et H. DUTKO.

Absents excusés

A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA

Pouvoirs

A. TAHRI à P. PLICQUE ; S. PRADELLES à JP. CULOS

Mme Aurélie SECULA a été nommée secrétaire

Délibération n° 14

Monsieur le Maire expose au Conseil que les recettes de fonctionnement de la commune intègrent, dans les chapitres 70 « produits des services », les droits perçus auprès des usagers pour les prestations de services rendus aux publics. Ces services, très diversifiés, concernent divers domaines d'activité de la commune et notamment le service culture et animation.

Il est proposé au Conseil, de réviser les tarifs de ce service pour l'année 2024 tel que détaillés ci-dessous :

LOCATION DE LA GALERIE

Galerie d'art : 15€ par semaine

EMPLACEMENT EXPOSANTS

Marchés gourmands, Festival 31 Notes d'été, marché médiéval

1 mètre : 10 €

Branchement électrique : 5 €

Marché de Noël

Pour les exposants créateurs, artisans, revendeurs et toutes autres activités hors restauration

10 € par table (1m90)

## ANIMATIONS

*Spectacles, visites théâtralisé, visites, jeux de piste*

Plein tarif : 7€

Tarif réduit (de 0 à 12 ans) : 3€

*Visite du sentier du souvenir*

Plein tarif : 5€

Tarif réduit (de 0 à 12 ans) : 3€

*Cinéma Plein air*

Tarif unique 6 €

*Soirée/Banquet médiéval*

Plein Tarif : 25€

Tarif réduit (6 à 12 ans) : 15€

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs publics communaux

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



e Maire,